

# GYP SUM.

## PRODUITS EN CIMENT

### Nettoyage et entretien

#### LE CIMENT

Il s'agit d'une forme nouvelle et évoluée de ciment à hautes performances, dotée de qualités subtiles et raffinées qui donnent à ce matériau de construction ancien un nouveau langage expressif. De plus, la couleur s'unit au ciment dans une relation organique et douce. Cette caractéristique, associée au raffinement de la finition de surface, éloigne la perception traditionnelle d'un matériau brut et donne au ciment une dimension précieuse. Ce ciment convient aux marchés public et privé et aux applications aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

#### NETTOYAGE

Les taches domestiques courantes (café, huile, vin, Coca-Cola, citron, etc.) sont faciles à éliminer à l'eau et au savon neutre, mais il est également possible d'enlever la saleté la plus tenace (rouille, feutre indélébile, huile moteur, etc.) en utilisant des produits spécifiques.

#### Nettoyage ordinaire

- Pour la plupart des taches, il est conseillé d'utiliser un savon de bonne qualité au pH neutre, disponible dans tous les supermarchés.
- Pour le nettoyage, il est possible d'utiliser des chiffons éponge, des éponges en scotch-brite, des brosses en sorgho, des mono-brosses et des nettoyeurs haute pression. Ne pas utiliser de spirales à récurer, de brosses métalliques, de papier de verre ou d'autres outils qui pourraient rayer la surface.
- Le nettoyage avec des produits anticalcaires, des nettoyeurs pour salles de bains et cuisines, des nettoyeurs pour sols, etc. est autorisé.
- Ne pas utiliser de produits nettoyants qui peuvent rayer, tels que les poudres ou les crèmes abrasives, et contenant du peroxyde d'hydrogène, de l'acide fluorhydrique, des détergents blanchissants puissants, contenant du chlore ou de l'oxygène actif.
- L'utilisation de sprays anti-poussière ou de cires est déconseillée car ils pourraient altérer la couleur et/ou la finition de surface.

### Nettoyage extraordinaire

Si nécessaire, une gamme de produits professionnels est disponible pour éliminer les taches les plus tenaces (par exemple teinture d'iode, feutre indélébile, gasoil, huile de moteur, rouille, etc.).

Pour de plus amples informations, prière de contacter les bureaux de Gypsum.

### **ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE**

Le ciment est traité en phase de production pour garantir la résistance aux taches et la lavabilité. Au bout de 7/10 ans, en fonction du type d'utilisation et des conditions ambiantes auxquelles le matériau a été soumis, et dans tous les cas lorsque le nettoyage demande un effort plus important, il pourrait s'avérer nécessaire de répéter le traitement de surface en appliquant un produit à base d'eau. Dans ce cas, contacter nos bureaux pour obtenir toutes les indications nécessaires.

### **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES**

Pour une bonne conservation du matériau:

- conserver le matériau emballé à l'abri des intempéries;
- éviter, dans la mesure du possible, que la saleté reste longtemps sur la surface;
- éviter tout contact prolongé avec des solvants ou des substances acides;
- éviter tout contact avec l'acide sulfurique;
- éviter tout contact avec l'eau de Javel;
- éviter tout contact avec des agents de blanchiment ou contenant de l'oxygène actif;
- éviter tout frottement avec des abrasifs agressifs (par exemple du papier de verre);
- éviter l'utilisation d'outils tranchants directement sur la surface.

### **AVERTISSEMENTS**

GYPSUM S.r.l. décline toute responsabilité en cas:

- de dommages et/ou de variations esthétiques du produit découlant d'une utilisation inappropriée de type physique ou chimique;
- d'autres dommages dérivant d'une utilisation inappropriée du produit de type physique ou chimique;
- de dommages causés par le non-respect des procédures de pose et d'entretien;

**GYPSUM S.r.l.**

Siège social: Via Verdi 14 - 24121 Bergamo - Italia

Siège opérationnel: Via C.A. Dalla Chiesa s.n. / Via degli Assini 32 - 24048 Treviolo (BG) - Italia

T. +39 (0)35200085 - info@gypsum-arte.com - www.gypsum-arte.com

- de dommages causés par des modifications non autorisées ou une utilisation inappropriée (par exemple le ponçage de la surface);
- de dommages causés par un entretien incorrect ou inadéquat;
- de modifications esthétiques du produit résultant d'un traitement de surface mal exécuté;
- de dommages causés par des événements extraordinaires.

GYPSUM S.r.l. se réserve la faculté de modifier ce document à tout moment et sans préavis.